

❖ Appellations

- | | |
|---|---|
| ☐ Algoculteur / Algocultrice (algues) | ☐ Ouvrier / Ouvrière aquacole |
| ☐ Aquaculteur / Aquacultrice | ☐ Ouvrier / Ouvrière mytilicole |
| ☐ Astaciculteur / Astacicultrice (écrevisses) | ☐ Ouvrier / Ouvrière ostréicole |
| ☐ Chef d'exploitation aquacole | ☐ Ouvrier / Ouvrière piscicole |
| ☐ Conchyliculteur / Conchylicultrice (coquillages) | ☐ Pectiniculteur / Pectinicultrice (coquilles Saint-Jacques) |
| ☐ Crustaciculteur / Crustacicultrice (crustacés) | ☐ Pisciculteur / Piscicultrice |
| ☐ Échiniculteur / Échinicultrice (oursins) | ☐ Salmoniculteur / Salmonicultrice (saumons) |
| ☐ Mytiliculteur / Mytilicultrice (moules) | ☐ Truiticulteur / Truiticultrice (truites) |
| ☐ Ostréiculteur / Ostréicultrice (huîtres) | ☐ Vénériculteur / Vénéricultrice (palourdes) |

❖ Définition

Réalise les opérations d'élevage aquacole (installation de naissain, suivi de la production, récolte, ...) selon les objectifs de production (quantité, qualité, variétés, ...), les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation environnementale.

Peut réaliser la commercialisation de produits issus de la pêche.

Peut coordonner une équipe ou diriger une exploitation aquacole.

❖ Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible avec un BEP Agricole ou un diplôme de niveau Bac (Brevet de Technicien Agricole, Brevet Professionnel, Bac Professionnel, ...) en aquaculture, productions aquacoles.

Il est également accessible avec une expérience professionnelle en aquaculture sans diplôme particulier.

Un BTS Agricole en productions aquacoles peut être demandé pour les fonctions d'encadrement.

Un Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole -BPREA- est requis pour l'obtention de financements spécifiques (prêts bonifiés) destinés à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être requis.

Le Certificat d'Initiation à la Navigation -CIN- et le premier niveau de plongée peuvent être demandés.

❖ Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises productrices de poissons, de coquillages, de crustacés, ... en relation avec différents intervenants (services vétérinaires, techniciens conseils, clients, ...).

Elle varie selon le secteur (conchyliculture, pisciculture, ostréiculture, ...) et les saisons.

Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes.

L'activité s'effectue à l'extérieur, en atelier (conditionnement, ...) et peut impliquer la manipulation de charges.

❖ Compétences de base

Savoir-faire		Savoirs
☐ Identifier un lieu d'intervention ☐ Préparer le matériel adapté ☐ Identifier un animal malade et informer les acteurs concernés (vétérinaire, /...) ☐ Proposer un traitement adapté ☐ Installer des dispositifs de prévention ☐ Repérer la présence de nuisibles et constater la nature et l'étendue des dégâts ☐ Récolter le produit d'un élevage ☐ Préparer un produit au conditionnement ☐ Conditionner un produit ☐ Entretenir des équipements ☐ Assurer une maintenance de premier niveau	R R Ri R R R R R R R R	☐ Installation d'un naissain ☐ Conchyliologie ☐ Pisciculture ☐ Élevage ☐ Réglementation sanitaire ☐ Utilisation de matériel de navigation ☐ Lecture de carte marine ☐ Utilisation d'outils à bois manuels ☐ Engins agricoles ☐ Normes environnementales

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire		Savoirs
☐ Utiliser un engin nécessitant une habilitation	R	☐ Chariots de manutention tout-terrain (CACES R 482-F) - A partir du 01/01/2020 ☐ Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - A partir du 01/01/2020 ☐ Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B - A partir du 01/01/2020 ☐ Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - A partir du 01/01/2020 ☐ Engins de manutention, chariot de chantier (CACES R 372-9) ☐ Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1) ☐ Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3) ☐ Utilisation de matériel de levage
☐ Planifier une opération d'élevage sur un site d'exploitation	Cr	
☐ Immerger un bassin ou un étang ☐ Ajuster le niveau d'un plan d'eau	R R	

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire		Savoirs
☐ Réaliser la reproduction artificielle d'une espèce animale	R	☐ Physiologie animale
☐ Réaliser des tests et essais	Cr	
☐ Réaliser un prélèvement	R	
☐ Déterminer les rations alimentaires selon les besoins physiques et physiologiques des animaux	R	
☐ Commercialiser les produits d'une exploitation	Er	☐ Circuits de distribution commerciale
☐ Réaliser une gestion comptable	C	☐ Gestion comptable
☐ Réaliser une gestion administrative	C	☐ Gestion administrative
☐ Coordonner l'activité d'une équipe	Es	☐ Management

❖ Environnements de travail

Structures	Secteurs	Conditions
☐ Élevage de coquillages et crustacés	☐ Pisciculture	☐ Travail en indépendant

❖ Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches
A1404 - Aquaculture Toutes les appellations	A1415 - Équipage de la pêche Toutes les appellations

❖ Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers envisageables si évolution

Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution
A1404 - Aquaculture Toutes les appellations	A1301 - Conseil et assistance technique en agriculture et environnement naturel Toutes les appellations
A1404 - Aquaculture Toutes les appellations	A1302 - Contrôle et diagnostic technique en agriculture Toutes les appellations
A1404 - Aquaculture Toutes les appellations	D1402 - Relation commerciale grands comptes et entreprises Toutes les appellations